



UN NOUVEAU DYNAMISME
POUR L'ÉCONOMIE BRUXELLOISE

EEN NIEUWE DYNAMIEK
VOOR DE BRUSSELSE ECONOMIE

Dossier de presse

La Région bruxelloise adopte son *Small Business Act*

—

77 mesures concrètes pour soutenir les PME et les indépendants

Contenu

1/ Introduction	2
2/ Les cinq axes du SBA bruxellois	2
3/ Le SBA, un outil à vocation fédératrice	3
4/ À l'origine : un processus de construction guidé par une vision inclusive	3
5/ « Je suis une PME, qu'est-ce que le SBA change pour moi ? »	5
6/ Résultats attendus	7
7/ Conclusion	7

La Région bruxelloise adopte son *Small Business Act* - 77 mesures concrètes pour soutenir les PME et les indépendants

1. Introduction

Bruxelles est le poumon économique du pays. L'économie bruxelloise représente 20% du PIB national et la région possède un PIB par habitant parmi les plus élevés d'Europe. Le taux de création d'entreprises est plus élevé que celui des autres régions du pays : une trentaine d'entreprises y naissent chaque jour. Mais Bruxelles a besoin d'encore plus de dynamisme pour créer de l'emploi dans les PME. L'appui à l'entrepreneuriat reste la clé du développement de la capitale et du bien-être des Bruxellois.

Fort de ce constat, le Gouvernement honore aujourd'hui son engagement d'adopter un ambitieux Plan PME et met en route cet engagement ce 30 juin 2016. Une première pour la Région bruxelloise qui rattrape ainsi son retard sur la Flandre et la Wallonie. Le *Small Business Act* (SBA) bruxellois est le fruit d'un travail considérable poursuivi par l'ensemble des acteurs économiques et porté pendant plus d'un an par le Ministre de l'Economie et de l'Emploi Didier Gosuin. Résultat ? **Un Plan d'actions à 360°** qui identifie clairement 5 axes de développement d'une politique pro-PME régionale traduite en 77 mesures concrètes pour 2025.

2. Les cinq axes du SBA bruxellois

1. *Créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat*
2. *Améliorer l'accès au financement*
3. *Soutenir la diversité des entrepreneurs et entreprises, richesse bruxelloise*
4. *Améliorer les relations entre les PME et la Région*
5. *Soutenir les entreprises dans les évolutions et opportunités (innovation, internationalisation, numérique, économie circulaire).*

Chacun de ces objectifs thématiques suit une approche « Constats > Vision > Actions » : les constats sur la situation actuelle sont objectivés ; l'ambition que la Région se fixe pour 2019 et 2025 est élaborée et une liste des mesures visant à atteindre graduellement cette vision est définie.

3. Le SBA, un outil à vocation fédératrice

Le SBA relève d'une volonté politique plus large d'améliorer structurellement le climat entrepreneurial à Bruxelles. Cette volonté est inscrite dans la « Stratégie 2025 » dont la Région bruxelloise s'est dotée en juin 2015. Le SBA est le deuxième des 18 objectifs portés par la « Stratégie 2025 ».

Le paysage du soutien à l'économie bruxelloise s'organise autour de 3 métiers : **Accompagnement/Conseil – Développement – Financement**. Or ces structures, autour desquelles gravite une multitude d'acteurs publics - privés ou académiques - manquent parfois de lisibilité ou ne rencontrent pas toujours les attentes des bruxellois. Par l'adoption de son premier Plan PME, la Région bruxelloise entend mettre à disposition des entrepreneurs **un outil fédérateur**. Aussi, le SBA entend constituer, dorénavant, un référentiel pour l'ensemble des arènes politiques, administratives et entrepreneuriales existantes (notamment le Conseil Economique et Social, le Conseil de Coordination Economique, le Gouvernement et le Parlement). Mis en œuvre par les opérateurs publics et privés impliqués, il produira des réponses concertées et donc « décloisonnées » aux difficultés, besoins et opportunités se présentant aux PME.

4. À l'origine : un processus de construction guidé par une vision inclusive

Le SBA est inclusif. C'est dire qu'il cible toutes les PME et toutes les formes d'entrepreneuriat : les starters de moins de 3 jours et les entreprises familiales de trois générations ; les entrepreneurs porteurs de MBA et les auto-créateurs d'emplois qui ne maîtrisent pas une des principales langues pratiquées à Bruxelles ; les « gazelles » à haut potentiel et les entreprises à faible croissance ; les entrepreneur(e)s au féminin et les entrepreneurs au masculin ; les entrepreneurs « brusseleir » et les entrepreneurs issus de l'histoire des migrations ; les entrepreneurs en solo et les entrepreneurs en coopératives ; les entrepreneurs en premier projet et les entrepreneurs en « rebond » (après échec) ou en « repreneuriat » (d'une entreprise à transmettre) ; les entrepreneurs en SA, en SPRL ou en asbl-entreprise sociale... Cette diversité entrepreneuriale est l'une des forces majeures de Bruxelles. La Région mise sur celle-ci.

L'ambition fédératrice du SBA se lit au sein même de sa logique de construction. Le SBA a été **élaboré dans une vision participative**, par la seule implication des forces bruxelloises existantes, sans aucun appui de consultant et sur base d'un processus impliquant l'ensemble des acteurs publics et des organisations représentatives des PME.

- **12 ateliers** coordonnés par impulse.brussels et l'administration régionale Bruxelles-Economie-Emploi ont ainsi rassemblé plus de 150 participants durant l'automne 2015, y compris les représentants des PME. Ceux-ci ont nourri le travail de leurs propositions.
- Les entrepreneurs eux-mêmes ont été impliqués durant les **Brussels Business Days**, organisés en mars 2016. Ces rencontres ont permis de confirmer les grandes priorités portées par le SBA : améliorer la visibilité des dispositifs existants, proposer des dispositifs simples mais complets d'appui à l'entrepreneur, améliorer l'accès au financement pour les petites entreprises qui démarrent et simplifier les relations avec l'administration.
- Le travail a pleinement intégré les recommandations de **l'avis de la Chambre des Classes Moyennes** du Conseil Economique et Social et celles des rapports « **Besoins des entrepreneurs bruxellois** »¹.
- **La commission Economie du Parlement bruxellois** a tenu une session thématique sur le SBA. Cette session a été l'occasion d'écouter les considérations des représentants élus et des experts invités (UCM, Beci, Unizo).
- Le SBA a été présenté en juin au **Conseil économique et social** ainsi qu'au comité de pilotage afin d'affiner le travail et le nourrir des avis des interlocuteurs sociaux, intégrés dans le texte final adopté par le gouvernement.

Le **comité de pilotage** du SBA regroupe les deux ministres porteurs (Ministre de l'Economie et de l'Emploi et Ministre-Président) et quatre ministres associés (Ministre de l'Environnement, Secrétaire d'Etat en charge de la Recherche scientifique et de la Simplification administrative, Secrétaire d'Etat à la Transition numérique, Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur) ainsi que **12 organisations partenaires**².

¹ Anciennement dénommés « **Pijnpunten-Points névralgiques** ») récoltés par impulse.brussels pour le Conseil de Coordination Economique

² Atrium.brussels, Bruxelles Economie et Emploi, Bruxelles Finance budget, impulse.brussels, Finance.Brussels/Groupe SRIB, Actiris, CES, CIRB, Citydev, Easybrussels, Innoviris, Bruxelles environnement

5. « Je suis une PME, qu'est-ce que le SBA change pour moi ? »

- 10 exemples de mesures

1. Des « **packages entrepreneuriaux** » pour appuyer les entrepreneurs avec des ensembles de mesures pensées en fonction des besoins concrets des PME, qui diffèrent en fonction du stade de vie de l'entreprise. D'abord, un package « Création » pour les starters et un package « Croissance » pour un nombre limité de PME qui pourraient créer davantage d'emplois si elles sont soutenues. Mais aussi, à terme, un package « rebond » pour entreprises en difficultés, un package « Repreneuriat / transmission d'entreprises » et un package « Transition vers l'économie verte ».

→ *Pour l'entrepreneur : une meilleure lisibilité sur l'offre de services. L'accès à des chèques coworking, à des outils de gestion online, à de l'accompagnement collectif (pour le package création). L'accès à un appui pour la construction d'un plan de croissance avec des consultants privés et une équipe pluridisciplinaire des organismes régionaux (package croissance). (Mesures 3-4-5 et 74).*
2. Un **médiateur de crédit** pour les PME. L'accès au financement classique est un enjeu crucial pour toutes les PME. Une mission de médiation qui peut traiter de dossiers individuels n'avait encore jamais été créée.

→ *Pour l'entrepreneur : un intermédiaire neutre qui pourra objectiver les problèmes liés à des contrats de crédits. Enjeux ? Pouvoir interagir avec un monde bancaire qu'il/elle connaîtra bien, rétablir un équilibre dans la relation et faciliter l'identification de solutions (Mesure 33).*
3. Une **stratégie régionale de micro-crédit à 3 ans et l'augmentation des capacités de microfinance**. Le micro-crédit s'est développé significativement à Bruxelles ces dernières années avec l'arrivée de nouveaux acteurs. La micro-finance répond à des besoins et appuie des dynamiques entrepreneuriales utiles pour la Région. Il est grand temps d'objectiver le potentiel, penser la complémentarité de l'offre des différents acteurs, évaluer les besoins et l'impact réel des services subsidiés.

→ *Pour l'entrepreneur : comme microentrepreneur, une aide pour démarrer son activité sans devoir recourir à des prêteurs à gages (Mesure 34).*

4. Une **plateforme digitale pour gérer 3000 dossiers de subsides et les procédures administratives des PME**. Hier, une PME introduisait une demande de subside (par exemple, une aide à l'expansion économique) par courrier papier. Aujourd'hui, par email. Demain, une plateforme digitale lui permettra de gérer ses relations en facilité avec l'administration, en quelques clics de souris.

→ *Pour l'entrepreneur : pouvoir gérer une demande de subside comme on commande un repas sur « Take it Easy » : en connaissant son stade de traitement et les délais de procédure. Une simplification administrative considérable (Mesure 53).*

5. Un encouragement aux PME **participant à des marchés publics** bruxellois par **des solutions de financement**, un **helpdesk** sur les clauses, et **des formations**, avec en parallèle un objectif de développer des marchés publics « PME-Friendly »

→ *Pour l'entrepreneur : une réponse à d'éventuels besoins spécifiques de financement (fonds de roulement) ; de l'information sur comment participer, des interlocuteurs administratifs formés à « penser PME » y compris dans la rédaction d'un cahier de charges. (Mesure 59c).*

6. Une **prime de transition entre chômage et entrepreneuriat indépendant**. Le demandeur d'emploi qui passe au statut d'indépendant subit une chute de revenus nette en même temps qu'une augmentation de ses dépenses (cotisations sociales).

→ *Pour l'entrepreneur : une prime directe : un complément de revenu dégressif sur les 6 premiers mois, offrant un appui durant la phase de constitution de son portefeuille clients (Mesure 47).*

7. **Aides à l'emploi**. La réforme en cours en matière de groupe-cibles, conséquence de la 6^{ième} réforme de l'Etat, représente une opportunité d'amélioration des politiques d'emploi. La Région bruxelloise réoriente les moyens liés aux activations vers le soutien à l'emploi par le biais de la seule activation « ONEM » (aide financière à l'employeur). Les moyens « ONSS » adossés aux activations seront ainsi réinvestis pour augmenter la part des activations. La réforme inclut le développement de primes à la formation pour encourager les PME à former les jeunes bruxellois de moins de 30 ans, et d'aides financières pour les entreprises qui mettent en œuvre un programme de tutorat.

→ *Pour l'entrepreneur : des aides financières permettant de réduire le coût salarial + réelle simplification administrative (Mesure 17).*

- 8. Poursuite du déploiement des services Actiris aux PME.** La Région, via Actiris et ses partenaires (Missions locales, LWW, ...) poursuivra le déploiement des services offerts aux PME bruxelloises pour leur offrir du soutien dans toutes les démarches liées à l'emploi. Feuille de route : intensification des partenariats avec les organisations proches des PME.
- *Pour l'entrepreneur : un service public qui l'aide à se concentrer sur son métier de base d'entrepreneur (et pas de RH), en apportant un appui dans toutes ses démarches liées à l'emploi: informations sur les aides à l'embauche, présélection de personnel et de stagiaires, diffusion d'offres d'emploi, outil de recrutement adapté en fonction des besoins (jobdating, séances d'information...).* (Mesure 16).
- 9. Un label « entreprise formatrice » couplé à une simplification de l'utilisation des stages et formations en alternance.** La Région soutiendra et valorisera les entreprises qui s'engagent dans l'apprentissage en milieu de travail. Objectif : faciliter l'utilisation par les PME de dispositifs de stages et formation qualifiante en vue de maximiser le nombre de bruxellois qui accèdent à une formation qualifiante, et peuvent ainsi améliorer leurs chances de trouver des emplois de qualité. A cette fin, un projet de label « entreprise formatrice » sera développé. Il est destiné à devenir l'outil central de valorisation des employeurs qui s'engagent dans des dispositifs de formation.
- *Pour l'entrepreneur : simplification administrative + aides financières + valorisation/reconnaissance de ses efforts dans la qualification des bruxellois en milieu de travail* (Mesure 19).
- 10. Les infos du 1819 dans toutes les langues pratiquées à Bruxelles,** à commencer par l'anglais. Le 1819, c'est la source d'informations sur tous les dispositifs et mesures régionales d'appui à l'entrepreneuriat. La Région se connectera par ailleurs aux organisations entrepreneuriales issues de la diversité migratoire, pour collaborer avec les entrepreneurs qui dynamisent Bruxelles dans toutes les langues et les cultures.
- *Pour l'entrepreneur : un appui quand la langue est la principale barrière pour connaître les aides et dispositifs régionaux qui existent. Une porte d'entrée digitale et téléphonique, accessible à tous, simple, rapide, neutre et... taillée sur mesure* (Mesure 44).

6. Résultats attendus

L'ambition du SBA est d'avoir, à terme, un **impact positif sur les trois paramètres majeurs suivants** :

1. Une **consolidation ou une croissance du nombre de PME**, notamment par un maintien à niveau du taux de création d'entreprises dans la Région et par une augmentation du taux de survie des PME.
2. Une **croissance de l'emploi dans les PME** : par auto-crédation d'emplois pour les entrepreneurs ; par recrutements dans les entreprises en croissance ; et par maintien des emplois existants.
3. Une **croissance de la valeur ajoutée créée par les PME au-delà des emplois** : davantage de PME, c'est davantage de recettes fiscales et de maintien des classes moyennes dans la Région. Cet objectif est vital : c'est la garantie que Bruxelles puisse financer ses politiques malgré les diminutions de recettes en 2025 suite à la 6^{ième} réforme de l'Etat.

La réalisation de ces objectifs passera également par une ouverture aux changements en cours comme l'intégration par les PME du potentiel de l'économie numérique ou encore l'appui à la nécessaire transition vers des logiques d'économie circulaire afin d'assurer la transition de l'économie bruxelloise, encore trop dépendante de processus « linéaires » (extraire-produire-consommer-jeter), vers une économie pérenne.

7. Conclusion

Le SBA traduit une ambition forte, proportionnelle aux attentes des entrepreneurs bruxellois. Sa mise en œuvre constitue un premier pas inédit vers davantage de concertation et de mobilisation des acteurs publics et privés de la vie économique régionale. Il est, en tant que tel, perfectible. Mais il entend déjà déployer un cadre d'accompagnement susceptible de soutenir, par une sélection d'outils concrets, PME et indépendants dans le développement de leur activité.

Le SBA vient comme un **second élément significatif** dans la politique économique impulsée par le Ministre de l'Economie : après la rationalisation des acteurs économiques régionaux décidée en octobre 2015, et avant d'autres progrès, dont la réforme des aides aux entreprises dite « à l'expansion économique » ou l'adoption d'une approche sectorielle. Le nouveau cadre instauré par le SBA permettra par ailleurs de mieux fédérer les énergies, d'éviter le travail en silos et de mieux répondre au défi social bruxellois, relevé par le Ministre Gosuin : fédérer les compétences « Economie-Emploi-Formation ».

Contact Presse : Charlotte Bonbled – cbonbled@gov.brussels – 0499 51 26 31